Règlement financier 2023-2024 **Tarifs 2023-2024**

	Maternelle	Elémentaire	Collège
Frais de 1ère inscription	100 €		
Frais de scolarité - Contribution familiale	Voir la fiche de péréquation jointe		
Activités culturelles et pédagogiques	89 €	89 €	124 €
Participation à l'achat des livres	-	19 €	30 €
Développement du numérique	15 €		
Carte magnétique d'identité scolaire	13 € (20 € à partir du 2nd renouvellement)		
Frais de gestion carte magnétique	3 €		

Demi-pension (Forfait annuel)	
1 repas par semaine	315 €
2 repas par semaine	630 €
3 repas par semaine	878 €
4 repas par semaine	1 091 €
Elèves bénéficiant d'un PAI alimentaire	forfait : consulter l'intendance de l'établissement
Repas exceptionnel	9,00 €

Etude / Garderie (Forfait annuel)	
1 jour par semaine	251 €
2 jours par semaine	371 €
3 jours par semaine	525 €
4 jours par semaine	575 €
Etude ou garderie exceptionnelle	11 €

Frais complémentaires Ecole				
Garderie 7h45 à 8h10 (Forfait annuel)	174 €	174 €		
	Grande Section	CP au CM1	CM2	
Anglais	87 €	87 €		
Anglais/Allemand (1 trimestre)			130 €	
	PS à GS	CP au CE2		
Atelier Théâtre	80 €	80 €		

Frais complémentaires Collège			
Activités de la Pastorale (KT et culture religieuse) pour tous les 6°, et les 5° inscrits au KT.			6°/5° 31 €

Cotisations - Adhésion obligatoire :			
cotisations statutaires, par élève, relatives à l'affiliation de l'établissement à l'enseignement privé catholique des Yvelines	43,22 €	47,82 €	75,12 €

Fournitures diverses refacturées : manuels, fichiers, cahier de texte…

Le coût des **activités optionnelles** sera porté sur les documents de rentrée
Pour l'école : arts créatifs, arts plastiques, anglais, chorale, éveil musical, golf, mini-tennis, programmation, solfège, théâtre
Pour le collège : théâtre, arts plastiques, chorale, sport, robotique, préparation aux examens de Cambridge

Cotisations facultatives* :
APEL - Association de Parents d'Elèves : *28 €* par famille
FONDS DE SOLIDARITE : *15 €* par famille
Ces sommes seront déduites du montant à payer par les familles qui en auront fait la demande par courrier **déposé au secrétariat contre signature ou par lettre RAR avant le 30 09 2023 **dernier délai***